

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 02 - 11

Séance du 14 février 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le quatorze février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

S.I.V.A.A.D

**MARCHE DE FOURNITURES
ET SERVICE DE DENREES
ALIMENTAIRES ISSUES
DE L'AGRICULTURE
CONVENTIONNELLE,
BIOLOGIQUE OU D'UN
COMMERCE EQUITABLE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, Messieurs, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

SOCIETE BIOVIANDES

AVENANTS A INTERVENIR

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Christine MANFREDI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Marie-Claire
PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire),
Monsieur Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO),

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTALU

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016.10.13 du 25 octobre 2016, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les pièces des marchés de fournitures et service de denrée alimentaires qui formalisent l'engagement pour l'année 2017 renouvelable sur les mêmes bases pour l'année 2018.

Par courrier du 9 janvier dernier, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D) informe la Commune que la Société BIOVIANDES a cédé la branche d'activité de son fonds de commerce dédiée à la vente, aux établissements publics, de viandes et dérivé au profit de la Société BSO.

En date du 5 janvier dernier, le S.I.V.A.A.D a reçu les représentants de la Société BSO, afin de s'assurer que les conditions initiales du marché seraient respectées. Celui-ci prendrait, en cas de défaillance avérée, les mesures nécessaires à garantir une bonne exécution des procédures lancées dans le cadre du groupement de commandes.

Suite à ce changement la conclusion d'avenants avec cette Société s'avèrent nécessaires afin de pouvoir poursuivre l'exécution des lots AC05 « Viande fraîche d'agneau et mouton », AC06 « Viande fraîche de porc » et AC07 « volaille et lapin frais entier ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces avenants conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise le Maire à signer ces avenants avec cette Société afin de pouvoir poursuivre l'exécution des lots AC05 « Viande fraîche d'agneau et mouton », AC06 « Viande fraîche de porc » et AC07 « volaille et lapin frais entier ».

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY